

Délibération du Conseil d'Administration N°2023-111-1  
Séance du 21 décembre 2023

**Ouverture du MASTER Génie-Civil  
Transition environnementale et numérique dans le BTP**

*Vu l'article 8 du Décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture,*

*Vu l'avis de la CFVE du 14 décembre 2023,*

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

**Article I.**

Le conseil d'administration autorise l'ouverture du MASTER Génie-Civil – Transition environnementale et numérique dans le BTP entre le CNAM et l'ENSAP Bordeaux à la rentrée 2024.

**Article II.**

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.  
Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Vincent FELTESSE

